



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
12 mai 2006  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et unième session**  
Point 67 d) de la liste préliminaire\*  
**Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire et des secours en cas de catastrophe  
fournis par les organismes des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2006**  
Genève, 3-28 juillet 2006  
Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Application de la Déclaration sur l'octroi  
de l'indépendance aux pays et aux peuples  
coloniaux par les institutions spécialisées  
et les organismes internationaux associés  
à l'Organisation des Nations Unies**

## Assistance au peuple palestinien

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

L'année considérée a été marquée par la mise en œuvre du désengagement d'Israël de la bande de Gaza et de certaines parties du nord de la Cisjordanie, en conclusion d'un Accord sur la circulation et les accès, qui n'a été que partiellement appliqué, la persistance de la violence, qui a coûté la vie à des innocents de part et d'autre, la poursuite de la politique de bouclage strict imposée par les autorités israéliennes, la grave maladie du Premier Ministre israélien Ariel Sharon et la tenue d'élections législatives en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Les élections israéliennes ont porté au pouvoir une coalition conduite par le Premier Ministre par intérim Ehud Olmert du Kadima. Les élections palestiniennes ont été remportées par les candidats de la liste « Changement et réforme » du Hamas.

À la suite de la victoire du Hamas, nombre de donateurs ont réexaminé leur politique d'assistance à l'Autorité palestinienne au regard des principes énoncés par le Quatuor pour le Moyen-Orient dans sa déclaration du 30 janvier 2006. Le Gouvernement israélien a par ailleurs décidé de ne pas verser les droits et taxes perçus pour le compte de l'Autorité palestinienne, ce qui a eu pour effet de plonger celle-ci dans une grave crise financière qui risque d'aggraver encore la situation économique et sociale déjà précaire dans laquelle se trouve le territoire palestinien

\* A/61/50 et Corr.1.

\*\* E/2006/100.



occupé. Les organismes et programmes des Nations Unies ont privilégié l'aide d'urgence au détriment de la transition vers des programmes de développement à moyen et à long terme.

Le présent rapport rend compte des efforts déployés par les organismes des Nations Unies, en collaboration avec leurs partenaires palestiniens et ceux de la communauté des donateurs, pour venir en aide à la population civile et aux institutions palestiniennes.

## I. Introduction

1. Le présent rapport, qui couvre la période allant de mai 2005 à avril 2006, fait suite à la résolution 60/126 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 2005, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Des rapports émanant d'autres organismes des Nations Unies renseignent sur les conditions de vie et la situation socioéconomique du peuple palestinien, dont : a) le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/60/65-E/2005/13); b) le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/60/13); et c) le rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'UNRWA, intitulé « The Humanitarian Impact of the West Bank Barrier on the Palestinian Community, Special Focus on crossing the Barrier: Palestinian Access to Agricultural Land », qui traite des conséquences humanitaires de la barrière de Cisjordanie sur la communauté palestinienne, et en particulier de l'accès des Palestiniens aux terres agricoles.

3. Tout au long de l'année, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne a continué d'œuvrer à appuyer le processus de paix, à assurer une coordination efficace entre l'autorité palestinienne, l'ONU, la communauté internationale et le Gouvernement israélien, et à recueillir des données sur la situation économique et sociale dans le territoire palestinien occupé.

4. Le présent rapport donne un aperçu de l'action menée par les organismes des Nations Unies, en coopération avec leurs partenaires palestiniens et ceux de la communauté des donateurs, pour venir en aide à la population civile et aux institutions palestiniennes, comme le demandait l'Assemblée générale dans sa résolution 60/126. Il évoque aussi le climat politique et les problèmes connexes rencontrés par la communauté internationale qui fait face à la crise, s'employant à rompre le cycle de la violence, à alléger les souffrances du peuple palestinien et à favoriser la reprise des négociations en vue d'un règlement pacifique de la question.

## II. Aperçu de la situation actuelle

### Contexte politique

5. Le début de la période considérée a été dominé par les préparatifs du désengagement israélien de la bande de Gaza. En mai 2005, le Quatuor pour le Moyen-Orient a chargé un Envoyé spécial pour le désengagement d'assurer la coordination entre les parties et avec la communauté internationale. En juin, un coordonnateur des États-Unis pour la sécurité a été chargé de promouvoir la réforme des services de sécurité palestiniens et d'assurer la coordination entre les parties pendant le désengagement. Le retrait par Israël des colons et du personnel militaire de la bande de Gaza et de parties du nord de la Cisjordanie s'est achevé en

septembre 2005. Le Secrétaire général a salué la détermination et la volonté politique dont le Premier Ministre israélien Ariel Sharon a fait preuve dans ce dossier. Il a aussi félicité le Président palestinien Mahmoud Abbas pour avoir aidé à opérer le retrait dans l'ordre et la paix.

6. Le 25 janvier 2006, les candidats de la liste « Changement et réforme » du Hamas ont remporté à la majorité les élections législatives palestiniennes. Dans une déclaration, en date du 30 janvier, le Quatuor a félicité le peuple palestinien d'avoir mené dans le calme une consultation électorale libre et régulière, tout en soulignant que le futur gouvernement palestinien devrait s'engager à respecter la non-violence, à reconnaître l'État d'Israël et à accepter les accords et engagements souscrits antérieurement, notamment la Feuille de route. Le Conseil de sécurité souscrira par la suite à cette position<sup>1</sup>. Invoquant le fait que la nouvelle Autorité palestinienne n'a pas entrepris de se conformer aux trois principes posés par le Quatuor, de nombreux donateurs ont décidé de revoir leurs programmes d'assistance et de réfléchir à d'autres formules de financement possibles, les États-Unis et l'Union européenne annonçant qu'ils suspendaient l'aide accordée à l'Autorité palestinienne sans remettre en cause leur assistance directe au peuple palestinien.

7. Suite à l'hospitalisation du Premier Ministre israélien Sharon le 4 janvier 2006, le Vice-Premier Ministre Ehud Olmert a provisoirement pris la tête du Gouvernement et a conduit le nouveau parti de M. Sharon, le Kadima, aux élections nationales du 28 mars. Le Kadima a remporté 29 sièges à la Knesset, et M. Olmert a été chargé de former un nouveau gouvernement. La communauté internationale a continué de suivre l'évolution du plan dévoilé durant la campagne électorale par le Kadima, tendant au retrait de certains secteurs de la Cisjordanie et au tracé définitif des frontières israéliennes dans les quatre années à venir.

### **Contexte humanitaire et socioéconomique**

8. D'après les estimations de la Banque mondiale, en 2005, le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté, de 6,3 %, pour la troisième année consécutive<sup>2</sup>. Toutefois, le PIB par habitant est resté de 33 % inférieur au chiffre de 1999, reflétant la pression exercée par l'accroissement démographique régulier. L'année a été marquée par un climat d'insécurité économique et de précarité sociale, alourdi par les violences à répétition, la poursuite de la construction de la barrière, les restrictions à la liberté de circulation, la confiscation de terres, les démolitions de maisons, les arrestations et détentions par les autorités israéliennes et l'aggravation de la crise financière à partir du mois d'août. À la suite de l'élection du Hamas, les chances de voir l'Autorité palestinienne continuer de recevoir une aide financière de la communauté internationale sont moindres, ce qui pourrait entraîner une contraction de l'économie palestinienne.

9. Fin 2005, on estimait à 48 % la proportion de Palestiniens vivant en dessous du seuil de pauvreté. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), le taux de chômage était de 23,4 %. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, environ 37 % de la population<sup>3</sup> était encore en proie à l'insécurité alimentaire et l'hypotrophie nutritionnelle gagnait du terrain, en particulier en milieu rural et chez les familles de réfugiés. Soixante-seize pour cent de la population du territoire palestinien occupé a déclaré avoir besoin d'assistance<sup>4</sup>.

10. Des problèmes majeurs subsistaient après le retrait : bien que les barrières internes de la bande de Gaza aient été levées, les barrières à la sortie ne l'ont pas été

et sont restées sous contrôle israélien. L'Accord sur la circulation et les accès, signé le 15 novembre 2005, prévoyait l'ouverture du point de passage de Rafah entre l'Égypte et Gaza, ce qui se fera le 26 décembre 2005 avec l'appui technique de l'Union européenne. Resté ouvert depuis, il était emprunté en moyenne par 1 315 voyageurs par jour fin mars<sup>5</sup>. D'autres dispositions de l'Accord attendent d'être mises en application.

11. En 2005, le point de passage d'Erez est resté fermé pendant 198 jours, soit 54 % de l'année, ou 75 % de l'année si l'on tient compte des week-ends. La zone industrielle d'Erez a cessé toute activité en septembre. Auparavant, 295 travailleurs et 131 commerçants en moyenne s'y rendaient chaque jour, ce qui représente un recul de 90 % par rapport aux chiffres de l'avant-Intifada.

12. Entre 2004 et 2005, les importations en provenance d'Israël acheminées par le principal point de passage des marchandises ont progressé de 5 %, les exportations ayant chuté de 30 %. Le point de passage de Karni a été fermé pendant 18 % de l'année 2005. La longue fermeture du point de passage des marchandises de Karni, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2006, soit pendant 47 jours, a entraîné une grave pénurie de farine de blé, qui a provoqué une pénurie de pain à la mi-mars. Depuis le 21 mars, les importations empruntent de nouveau le point de passage de Karni, mais les volumes sont moins importants.

13. Les exportations en provenance de Gaza, acheminées via le point de passage de Karni, n'ont pas atteint le seuil de 150 camions par jour prévu dans l'Accord sur la circulation et les accès. La Société de développement économique de la Palestine, qui gère les serres des anciennes colonies, a déclaré des pertes à l'exportation d'un montant total de plus de 8,5 millions de dollars des États-Unis, imputables aux fermetures de Karni. Plus de 600 tonnes de légumes ont été détruites ou données. On estimait à plus de 23 millions de dollars des États-Unis le montant total des pertes à l'exportation de produits agricoles et de biens non périssables, pour le premier trimestre 2006. Au 27 mars, le nombre de camions acheminant des produits d'importation était de 2 465 par mois en moyenne pour 2006, en net recul par rapport à 2005 (4 561 camions).

14. L'Accord sur la circulation et les accès prévoyait la levée des barrières internes en Cisjordanie. Tout au long de 2005, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, aidé en cela par l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement, a collaboré étroitement avec les responsables militaires israéliens en vue de trouver des moyens de réduire les obstacles à la liberté de circulation à l'intérieur de la Cisjordanie. Ils ont ainsi permis de ramener de 605 à 396 le nombre des obstacles entre mai et novembre 2005, même si ces obstacles se sont multipliés de nouveau vers la fin 2005, à la suite de deux attentats-suicides perpétrés dans les villes côtières israéliennes de Netanya et Hadera. Quelque 505 obstacles étaient imposés en Cisjordanie fin mars 2006. D'autres dispositions de l'Accord, notamment l'établissement d'une liaison terrestre entre Gaza et la Cisjordanie et l'ouverture de voies d'accès aériennes et maritimes à Gaza, n'ont pas été mises en application.

### **La barrière**

15. Le 9 juillet 2004, la Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif<sup>6</sup> déclarant que la construction de la barrière « constitue [...] une violation par Israël de diverses obligations qui lui incombent en vertu des instruments applicables de droit international humanitaire et des droits de l'homme ». Le 20 juillet 2004,

l'Assemblée générale a adopté la résolution ES-10/15, dans laquelle elle a pris acte de l'avis consultatif de la Cour et a exigé d'Israël qu'il s'acquitte de ses obligations juridiques. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général d'établir un registre des dommages liés à la barrière.

16. Israël a poursuivi la construction de la barrière. Mi-janvier 2006, il avait construit environ 299 kilomètres (soit 44,6 %) et mis en chantier 124 autres (18,5 %); la réalisation d'un autre tronçon de quelque 247 kilomètres est toujours envisagée. Trente-huit kilomètres de la barrière construite étaient faits de dalles de béton de neuf mètres de haut, le reste consistant en des fossés, tranchées, tronçons de route, fil de fer barbelé et clôtures électrifiées. Si l'on tient compte des sections du mur entourant les colonies de Ma'ale Adumim et d'Ari'el/Emmanuel, dont le sort dépendra des résultats d'un nouvel examen interministériel, ce sont environ 57 050 hectares, soit environ 10,1 % des terres de Cisjordanie et de Jérusalem-Est, qui se trouveront enfermés entre la barrière et la Ligne verte.

17. Les travaux de construction de la barrière autour de Jérusalem ont beaucoup avancé au cours de la période considérée, restreignant sérieusement les déplacements des Palestiniens entre la Cisjordanie et Jérusalem-Est, grand centre de commerce, qui réalise 30 % de l'économie palestinienne. Le quart environ des habitants de Jérusalem-Est vivront à terme à l'est du tracé de la barrière qu'ils devront franchir pour accéder aux services dans Jérusalem.

### **III. Réaction de l'ONU**

#### **A. Développement social et mise en valeur des ressources humaines**

##### **Éducation**

18. Le programme d'éducation de l'UNRWA a été néanmoins le plus important sur le plan budgétaire et celui des ressources humaines. L'enseignement est gratuit pour les 254 175 élèves des 273 écoles primaires et préparatoires de l'UNRWA. Celui-ci fournit également une formation technique, paramédicale et commerciale dans quatre centres de formation professionnelle pour les jeunes réfugiés. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est parvenu à améliorer les méthodes d'enseignement et les processus d'apprentissage à l'école ainsi qu'à accroître la participation aux activités périscolaires et à assurer un enseignement de qualité grâce à des cours de rattrapage. L'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont entrepris la mise au point d'un programme conjoint pour l'éducation des filles.

19. L'UNESCO a lancé un projet de 15,1 millions de dollars à l'appui d'un mécanisme de financement équitable et efficace visant à octroyer des bourses à quelque 20 000 élèves palestiniens et des subventions directes aux universités. Plusieurs activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'éducation non formelle, qui s'inscrivent dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabetisation, sont menées. Elles visent avant tout les groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants ayant des besoins particuliers et les adultes analphabètes, et mettent l'accent sur les soins aux jeunes enfants et sur la planification de l'éducation préscolaire. Dans le cadre de l'initiative « L'éducation pour tous », l'UNESCO a continué de fournir des conseils au Ministère de

l'éducation et de l'enseignement supérieur en vue de la dernière mise au point du nouveau plan quinquennal de développement. Une étude de faisabilité portant sur les manuels et programmes scolaires a été réalisée. L'UNESCO a apporté une aide technique en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale pour la formation des enseignants et pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, qui a débouché sur l'examen stratégique du plan d'exécution de la stratégie nationale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

20. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a contribué à l'initiative de l'éducation pour tous en construisant ou en rénovant 26 écoles, en fournissant des ordinateurs et des supports pédagogiques à 120 écoles et en dispensant une formation aux enseignants. Il a mis au point, avec le concours du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et le Forum économique mondial, l'Initiative palestinienne pour l'éducation, et a dispensé une formation aux professeurs pour améliorer la qualité de l'enseignement. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a soutenu une initiative pilote dans les écoles palestiniennes pour sensibiliser l'opinion au problème des sévices sexuels et du viol et a conçu des programmes d'éducation sexuelle qui seront intégrés dans les programmes scolaires. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a conclu un accord avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en vue de la mise en œuvre de la première phase du programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a intégré avec succès l'éducation dans le domaine de la santé génésique et de l'hygiène sexuelle dans les cours d'enseignement ménager (filles) et d'éducation écologique (garçons) des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire.

## **Santé**

21. Durant la période considérée, l'UNRWA a continué d'administrer 54 établissements fournissant des soins de santé primaires intégrés pour un coût de 22 millions de dollars et d'appliquer son programme pour l'hygiène du milieu visant à réduire la morbidité et les risques d'épidémie dans les camps de réfugiés. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a consacré 2,5 millions de dollars à l'assistance technique au Ministère de la santé dans des domaines clefs, comme la santé mentale, la nutrition, la sécurité des aliments et les maladies transmissibles. Elle a continué de diriger la coordination et le système d'échange d'informations et facilité une bonne communication entre les professionnels de la santé et les centres de soins palestiniens et israéliens. Le FNUAP, qui a investi environ 2,1 millions de dollars aux fins du développement, s'est concentré sur l'amélioration de l'accès aux 41 établissements de soins de santé primaires et proposant des services de santé génésique et aux 11 établissements fournissant des soins de santé intégrés dans les zones les plus peuplées et défavorisées.

22. L'UNICEF s'est attachée à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui ayant trait à la réduction de la mortalité infantile. La programmation de l'UNICEF inclut le renforcement des capacités des prestataires de soins de santé et la fourniture de tous les vaccins et du matériel nécessaire aux services de vaccination des 413 dispensaires de l'Autorité palestinienne et aux 53 centres administrés par l'UNRWA. En outre, l'UNICEF a fourni des médicaments essentiels et facilité la modernisation du matériel frigorifique destiné à la conservation des vaccins. L'Office des Nations Unies contre

la drogue et le crime a continué d'axer son action sur la lutte contre l'abus de drogues dans le Territoire palestinien occupé. Des experts de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ont participé à un séminaire organisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'ONUSIDA sur la prévention du HIV/sida chez les usagers de drogues injectables. L'UNIFEM a lancé une étude nationale sur les sexes spécifiques et le HIV/sida, qui fait partie d'une initiative plus large au niveau régional visant à définir et mettre au point des stratégies de sensibilisation et de communication. Le Fonds a également élaboré à l'intention des agents de santé un code éthique concernant la violence familiale.

23. En 2006, la région a été touchée par une poussée de grippe aviaire. Plusieurs organismes ont coopéré pour aider l'Autorité palestinienne à faire face à la crise et sensibiliser l'opinion et les organisations, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, l'UNRWA et la Banque mondiale. L'OMS a formé des techniciens de laboratoire essentiels et fourni des réactifs. UNICEF a formé des instituteurs et des professeurs du secondaire dans tous les districts et des administrateurs de la santé publique dans 15 districts. La dimension régionale de la crise a également entraîné une collaboration étroite entre les Ministères de la santé et de l'agriculture palestinien et israélien.

#### **Appui au développement plurisectoriel**

24. La Banque mondiale a continué de fournir une aide d'urgence tout en centrant son action sur un programme de développement à moyen terme. Elle a suivi et analysé l'évolution de la situation socioéconomique et les contributions des donateurs, et conseillé l'Autorité palestinienne, l'ONU et la communauté des donateurs sur les priorités et les stratégies en matière de développement économique. À l'heure actuelle, la Banque administre 12 projets pour un montant estimé à 154 millions de dollars. Au titre de son programme ordinaire, le PNUD a consacré environ 5,8 millions de dollars à l'appui aux infrastructures dans un large éventail de secteurs sociaux. Il administre à l'heure actuelle un ensemble de programmes pour un montant estimé à 110 millions de dollars, dont 61 millions versés pendant la période à l'examen. Il a fourni une assistance technique pour l'élaboration du plan de développement à moyen terme pour la Palestine. Quant à la CESAO, elle a également appuyé l'établissement du plan, en aidant le Ministère de la planification à amener toutes les parties à réaliser un consensus national sur cette vision<sup>7</sup>.

25. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a versé quelque 5 millions de dollars pour améliorer les établissements humains et les conditions de logement des Palestiniens. L'UNRWA a lancé un processus qui doit permettre de définir la meilleure façon de remédier à la détérioration des conditions de vie des réfugiés, qui sont 1,6 million à vivre dans 27 camps. Le Programme s'est efforcé d'intégrer ses efforts en matière d'abris et de logement dans une vision plus large de l'aménagement des camps.

#### **Aide sociale ciblée**

26. L'UNRWA a distribué, par l'intermédiaire de son programme d'aide spéciale aux personnes en détresse, des subventions alimentaires et des allocations sur une base trimestrielle pour un montant estimé à 83 dollars par personne pendant la période considérée. En outre, il a fourni à des centaines de réfugiés des stages d'apprentissage et des possibilités de formation professionnelle à l'intention des

enseignants. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et la FAO ont recensé les personnes vulnérables non réfugiées susceptibles de bénéficier d'assistance ciblée dans les régions exposées à l'insécurité alimentaire.

27. L'assistance ciblée de l'UNICEF a bénéficié aux zones les plus touchées par le bouclage, les démolitions, les incursions militaires et la barrière. Ces activités ont englobé la protection de l'enfance, la santé et la nutrition, l'éducation et la participation et le développement des adolescents. La mission d'enquête annuelle de l'OIT a eu lieu en mars et avril 2006. Elle visait à mieux comprendre la situation socioéconomique et ses incidences sur les travailleurs dans le territoire palestinien occupé. Les conclusions de la mission seront publiées pendant la Conférence internationale du travail en juin 2006.

### **Droits fondamentaux des femmes**

28. Pendant la période considérée, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a poursuivi son programme d'assistance technique pour appuyer l'élaboration d'un système moderne de gouvernance fondé sur l'état de droit, la séparation des pouvoirs et l'administration de la justice, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, en organisant des séminaires de renforcement des capacités et des réunions d'information avec le concours d'experts indépendants invités. Le Haut Commissariat s'est employé, avec la collaboration des organisations non gouvernementales et la Commission indépendante palestinienne pour les droits des citoyens (institution nationale de défense des droits de l'homme), à promouvoir les droits de l'homme par l'intermédiaire des médias, de séminaires et d'autres activités conjointes. Le Haut Commissariat a contribué à la création d'un groupe de travail interinstitutions sur les droits de l'homme afin de faciliter l'intégration des droits de l'homme dans les activités de toutes les institutions. Des séminaires de formation ont été organisés avec l'aide du Ministère de la condition féminine. L'OMS a œuvré en collaboration avec les organisations non gouvernementales en faveur du droit à la santé et de l'accès aux services de santé dans le territoire palestinien occupé.

29. UNIFEM a élargi son programme Sabaya visant à accroître la participation des Palestiniennes à la vie politique, économique et sociale. Le programme, qui avait ciblé initialement la Cisjordanie, couvre à présent également la bande de Gaza. Un montant 900 000 dollars sera investi dans 18 centres pour les femmes par l'intermédiaire de diverses initiatives dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la sécurité économique, de la création de capacités de direction et de l'autonomisation. En outre, UNIFEM a appuyé des initiatives de la société civile visant à attirer l'attention sur les crimes d'honneur perpétrés contre les femmes en plaidant pour un changement des comportements et des modifications à apporter au Code pénal. Le Fonds a aidé le Ministère de la condition féminine à élaborer une charte des droits des Palestiniennes et favorisé le dialogue entre les organisations féminines et l'Autorité palestinienne. Il a lancé un projet visant à organiser des services de conseils psychosociaux dans les centres pour les femmes établies dans les communautés rurales. L'investissement global d'UNIFEM dans les activités relatives aux droits des femmes s'est élevé à 80 000 dollars.

30. Les initiatives de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités ont comporté l'exécution de programmes en coopération avec le Ministère de la condition féminine dans les domaines de l'orientation professionnelle des filles, de l'assistance académique et de la sensibilisation des parents à l'importance de

l'éducation des filles. L'UNESCO a appuyé la création d'un Centre de recherche et de documentation sur les Palestiniennes, inauguré en 2006, qui a réalisé des études sur les femmes et la pauvreté, l'enseignement de base et les différents aspects de l'autonomisation des femmes. Une filiale du Centre sera ouverte à Gaza en 2006. Pendant la période considérée, le FNUAP a modifié certaines activités afin d'inclure des composantes humanitaires, comme les soins obstétricaux d'urgence, les conseils psychosociaux pour les jeunes et les femmes et des groupes d'appui locaux pour les femmes vivant dans des communautés rurales isolées. L'UNRWA a appuyé 46 organisations locales qui encouragent les femmes à jouer un rôle plus visible dans la société et agi en faveur de l'amélioration de la gestion et du développement des compétences en matière de finance et d'administration chez les femmes réfugiées. L'UNESCO s'est employée à éliminer les inégalités entre les sexes dans l'enseignement en lançant un programme de renforcement des capacités avec le concours du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, d'UNIFEM et du Ministère de la condition féminine.

### **Sécurité et bien-être des enfants**

31. Les droits des enfants palestiniens à l'éducation, à la santé, à l'alimentation et au jeu continuent d'être menacés. Au 1<sup>er</sup> juillet 2005, quelque 10 % des enfants de moins de 5 ans souffraient d'un retard de croissance. La violence qui règne dans les foyers, à l'école et dans les quartiers demeure un problème préoccupant. Les restrictions à la liberté de mouvement ont également continué à entraver l'accès aux établissements de soins, aux écoles et aux activités périscolaires. Les données sur la scolarisation attestent une diminution de 2 % du taux d'inscription des garçons et des filles pendant la période considérée. Environ 3,1 % des enfants palestiniens ont travaillé, dont un tiers au détriment de la fréquentation scolaire.

32. Durant la période à l'examen, plus de 25 enfants palestiniens ont été tués et davantage encore blessés par des tirs à balles réelles, par des projectiles de l'artillerie lourde, des obus de char, des éclats d'obus et des missiles. En 2004, l'UNRWA a décidé de renforcer la capacité technique de son programme communautaire de santé mentale et recruté un spécialiste de la protection afin de recenser les manquements dans ce domaine. Plus de 2 700 enfants et adolescents réfugiés dans le territoire palestinien occupé ont reçu un appui psychologique par l'entremise de l'UNRWA et des programmes appuyés par le PNUD visant à renforcer la capacité de résistance des enfants et des adolescents souffrant de troubles post-traumatiques et autres formes de traumatisme. L'UNICEF et ses partenaires non gouvernementaux ont dirigé 12 équipes d'urgence composées de psychologues chargés de traiter les problèmes de stress liés au conflit chez les enfants et les prestataires de soins aux enfants. En 2005, 50 000 enfants ont participé à des sessions d'information de l'UNICEF en 2005 et 25 000 personnes qui s'occupent d'enfants ont reçu une formation.

33. Face au niveau élevé de violence auquel les enfants et les femmes sont exposés au foyer, dans les écoles et dans les communautés, l'UNICEF et ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux exécutent depuis 2004 un programme intégré, qui porte, entre autres, sur la surveillance, le développement du droit et l'élaboration des politiques, la sensibilisation, le renforcement des capacités et la mise en place de dispositifs d'intervention. L'UNICEF a également appuyé l'élaboration de projets de loi concernant la justice pour mineurs et les droits des enfants palestiniens. En outre, le Fonds a fourni un appui au Ministère des personnes

détenues en créant une base de données sur les enfants palestiniens se trouvant dans des centres de détention israéliens. L'UNICEF et le Ministère de la planification ont jeté les bases d'un système national de suivi de la protection des enfants.

### **Jeunes**

34. Pour remédier au taux élevé de chômage chez les jeunes, le PNUD a poursuivi son action axée sur le renforcement des capacités du réseau des jeunes dans le territoire palestinien occupé. L'UNRWA a continué d'aider les jeunes réfugiés du groupe d'âge des 15 à 24 ans par le biais de l'éducation, de la création d'emplois, de l'accès au microcrédit et des activités périscolaires. Outre l'éducation formelle proposée par l'UNRWA, plus de 11 600 enfants et adolescents réfugiés ont tiré parti des diverses possibilités d'assistance pédagogique, de stages d'apprentissage et de renforcement des capacités dans des domaines comme l'informatique, les langues, la formation d'animateurs, les sports, le théâtre, la musique et les camps de vacances d'été et d'hiver.

### **Objectifs du Millénaire pour le développement**

35. Le PNUD s'est efforcé de promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement auprès des organismes des Nations Unies, des associations palestiniennes et des partenaires internationaux. Le rapport intérimaire de 2005 concernant lesdits objectifs a été établi sous l'égide du Comité directeur palestinien pour la réalisation des objectifs au niveau national et coordonné par le PNUD. Le PNUD a en outre appuyé les efforts déployés par le Ministère de la planification en vue d'harmoniser les priorités pour le développement à moyen terme de la Palestine avec les objectifs du Millénaire.

### **Environnement**

36. Pendant la période considérée, le PNUD s'est employé à créer un environnement propice au développement humain en s'attaquant aux questions d'évacuation des déchets solides et de la gestion des déchets médicaux, ainsi qu'au renforcement des capacités des personnes travaillant dans ces installations. En décembre 2005, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a effectué une évaluation indépendante de l'environnement dans les colonies de peuplement de Gaza après le retrait israélien. L'évaluation a porté sur les 21 implantations de la bande de Gaza ainsi que sur la zone industrielle d'Erez. Suite à l'étude de laboratoire, les conclusions ont été publiées en mars 2006. Le PNUE et le PNUD ont convenu de fournir aux Palestiniens une formation sur les moyens de régler le problème de l'amiante se trouvant dans les décombres des maisons démolies suite au retrait israélien des colonies. Le PNUE s'est également engagé à apporter les compétences nécessaires pour élaborer une proposition, par l'intermédiaire du PNUD, concernant la gestion des déchets dans toute la bande de Gaza. D'autres activités de suivi sont à l'étude.

## **B. Gouvernance et soutien institutionnel**

### **Soutien budgétaire direct**

37. Un aspect essentiel du soutien budgétaire direct pendant la période considérée a été le financement d'urgence du budget palestinien. Le soutien portant sur les

salaires a été primordial, compte tenu du rôle important que jouent les salaires du secteur public du point de vue des moyens d'existence des Palestiniens et de l'économie en général. La Banque mondiale a administré le fonds d'affectation spéciale pour la réforme de la gestion des finances publiques. Au 1<sup>er</sup> février 2006, celui-ci avait versé plus de 293 millions de dollars à l'Autorité palestinienne au titre du soutien budgétaire. La Banque mondiale, de son côté, n'est pas restée inactive. Elle a notamment réalisé plusieurs projets d'appui aux services d'urgence, afin d'enrayer la détérioration de la fourniture de services. Les projets avaient pour destinataires les services municipaux, l'adduction d'eau, l'évacuation des eaux usées, la gestion de l'environnement, l'électricité, l'enseignement, les organisations non gouvernementales, l'appui communautaire, l'administration foncière, l'enseignement supérieur et le projet de réforme de la protection sociale. En moyenne, la Banque mondiale a mobilisé, pour chaque dollar provenant de ses propres ressources, environ 2,4 dollars provenant de contributions versées par les donateurs.

### **Renforcement des capacités**

38. Selon les renseignements fournis par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, les organismes des Nations Unies ont consacré 15,8 millions de dollars à l'assistance technique et aux activités de renforcement des capacités dont l'Autorité palestinienne a directement profité. Le programme du PNUD sur le transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés a permis l'envoi d'experts palestiniens auprès de l'Autorité palestinienne, du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Le programme a servi à renforcer les capacités des services du Premier Ministre et de sept ministères. Le PNUD a apporté un soutien financier et technique à la Commission électorale centrale palestinienne et à l'élection du Conseil législatif palestinien en janvier 2006. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a continué de fournir à l'Autorité palestinienne et à la société civile des services d'assistance technique et de conseils et des projets de renforcement des capacités dans des domaines comme les stratégies de développement et la gestion économique, la politique commerciale, la rétention des investissements, la gestion de la dette publique et la facilitation du commerce. Les efforts de mobilisation de ressources déployés par l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont permis au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale de poursuivre ses opérations.

39. La CESAO a organisé une série de séminaires de formation pour le personnel de l'organisme palestinien chargé de l'élaboration des normes, des ministères compétents et des entités du secteur privé afin d'améliorer les pratiques en matière de normalisation et de régulation et d'inspection techniques. Un autre séminaire de formation de la CESAO, destiné au personnel du Ministère de l'économie nationale, a été organisé dans le but de renforcer la capacité du Ministère de formuler des projets pratiques de développement. Le BIT a organisé, en coopération avec la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, un atelier sur l'importance du rôle des petites et moyennes entreprises. Des ateliers de formation ont été organisés en Cisjordanie et à Gaza sur le travail des enfants, la sécurité sociale, la sécurité et l'hygiène du travail, le renforcement des capacités des syndicats, la politique de l'emploi et les relations du travail. Une mission consultative technique a également réexaminé l'organisation, le rôle, les attributions et le fonctionnement du Ministère du travail.

40. En novembre 2005, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a organisé une réunion des responsables des services de répression et des organismes de lutte contre les stupéfiants d'Israël et de l'Autorité palestinienne. Les deux parties ont débattu des accords de collaboration à conclure pour examiner la situation concernant le trafic de drogues et les activités connexes. En 2006, l'Office a lancé un programme visant à fournir une assistance technique à l'Autorité palestinienne afin de prévenir l'abus et le trafic de drogues et les délits connexes. À la suite du retrait israélien de Gaza, le projet de modernisation des douanes réalisé par la CNUCED a permis à l'Autorité palestinienne de déployer ses propres services douaniers à Rafah, à la frontière palestino-égyptienne.

41. UNIFEM a élaboré, avec le concours du Ministère de la condition féminine, le chapitre sur l'égalité entre les sexes du rapport palestinien sur les objectifs du Millénaire pour le développement et du bilan commun de pays. L'UNICEF, en coopération avec le PNUD, a fourni un appui technique au Ministère des communications et des technologies de l'information en vue du développement du secteur palestinien des technologies de l'information et des communications grâce à la mobilisation des femmes diplômées. En janvier 2006, la CESAO a fourni un appui au Ministère de la condition féminine en organisant des séminaires de formation axés sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Se fondant sur le plan d'action élaboré par le ministère de tutelle de l'administration locale, le PNUD a appuyé les préparatifs de décentralisation et aidé à créer des services responsables des questions sexospécifiques dans 15 ministères d'exécution.

42. En ce qui concerne les réformes législatives et judiciaires, l'UNICEF a aidé le Ministère de la justice, le Ministère des affaires sociales et les organisations non gouvernementales spécialisées à réviser le projet de loi relatif à la justice pour mineurs. Le Fonds a également appuyé les propositions d'amendement de la loi sur les enfants de 2005 en lançant un processus de consultations sur une base élargie. Le Fonds a en outre lancé un programme de formation sur les questions relatives à la prévention des sévices à l'école et appuyé l'élaboration de normes professionnelles à l'intention des travailleurs psychosociaux. Le Haut Commissariat pour les droits de l'homme a collaboré avec les écoles de police de Jéricho et de Gaza en vue de l'intégration des droits de l'homme dans les programmes de formation et fourni des stages de formation intensifs pour instructeurs. La Direction des centres de rééducation et de réinsertion a adopté des programmes similaires pour la formation des instructeurs du personnel carcéral. Une formation en matière de droits de l'homme a commencé à être dispensée aux membres du parquet, en vertu d'un accord conclu avec le Procureur général. Le PNUD a poursuivi la construction de tribunaux et du bâtiment devant abriter le Ministère de la justice.

43. L'UNICEF a collaboré avec le Ministère de la santé à harmoniser les budgets de santé avec les interventions prioritaires prévues par les objectifs du Millénaire pour le développement et à concevoir une budgétisation soucieuse des intérêts de la collectivité. Pendant la période considérée, l'UNICEF a appuyé l'unification et l'harmonisation des systèmes d'information sanitaire dans des domaines importants tels que la santé maternelle et infantile, la surveillance épidémiologique, la santé scolaire et la vaccination.

44. Dans d'autres domaines techniques, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a apporté son concours en matière de lutte phytosanitaire. Le

Ministère de l'agriculture a continué de recevoir un appui technique en ce qui concerne le contrôle et la surveillance de la population de cératites dans la bande de Gaza. L'AIEA a également fourni son aide au service de radioprotection de l'Autorité palestinienne ainsi que des bourses pour suivre le programme régional d'études universitaires supérieures (sanctionné par un diplôme) en radioprotection et en matière de sécurité des sources de rayonnements, organisé à Damas.

### **Culture**

45. L'UNESCO a terminé l'inventaire des sites du patrimoine culturel et naturel palestinien qui pourraient présenter une valeur universelle exceptionnelle et l'a présenté au Comité du patrimoine mondial à sa vingt-neuvième session, tenue à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2005. L'UNESCO a achevé une étude comparative des politiques culturelles de la région. Des travaux d'entretien et de rénovation du Musée archéologique de Ramallah et d'autres sites importants ont été entamés. Enfin, l'UNESCO a fourni une assistance technique au Ministère de la culture en vue des préparatifs visant à proclamer la tradition des contes populaires comme faisant partie « des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ».

### **Médias**

46. L'UNESCO a fourni une assistance technique et juridique au Ministère de l'information en vue de l'élaboration d'une nouvelle législation sur les médias et organisé des ateliers sur la couverture des élections et l'établissement de rapports sur celles-ci. Un centre multimédias et un studio produisant des programmes pour les enfants ont été créés à la Société palestinienne de radiodiffusion, donc le personnel a pu suivre des stages de formation.

## **C. Renforcement du secteur privé**

47. Le programme de microfinance de l'UNRWA a consacré ces 15 dernières années plus de 100 millions de dollars à l'économie palestinienne en octroyant plus de 100 000 prêts à des microentreprises. En 2005, le programme a financé la moitié de tous les prêts accordés par le secteur de la microfinance à des microentreprises palestiniennes, par le biais de 17 700 prêts d'un montant estimé à 16 690 000 dollars. Dans 30 % des cas, ces prêts ont aidé des femmes chefs de microentreprises travaillant dans le secteur informel de l'économie. Plus tôt en 2005, l'UNRWA avait lancé un projet pilote à Gaza d'un montant de 1,5 million de dollars dans le domaine de la microfinance du logement.

48. L'OIT a entrepris l'élaboration d'un programme conjoint avec l'organisation non gouvernementale palestinienne Young Entrepreneurs Palestine et le Negev Institute for Strategies of Peace and Development afin de promouvoir l'emploi en créant des petites entreprises et des microentreprises. Les programmes de l'OIT stimulent également l'esprit d'entreprise individuel. L'analyse technique de la Banque mondiale portant sur l'élaboration des politiques a abouti à la déclaration conjointe des investisseurs israéliens et palestiniens faite à Londres en décembre 2005. L'UNICEF a prêté son aide à une usine de sel installée à Jéricho afin d'améliorer la production et la qualité du sel iodé. Grâce au partenariat avec des organismes comme le PAM, la distribution du sel iodé sur le marché local a été

rationalisée afin d'assurer la durabilité de l'initiative. La CNUCED a collaboré avec des contreparties du secteur privé pour créer le Conseil de chargeurs palestiniens, qui devra aider les exportateurs et les importateurs à traiter de manière plus efficace avec les intermédiaires de l'expédition et du transport. Grâce à un financement consenti par l'OIT, la CNUCED a organisé des séminaires de formation pour entrepreneurs à l'intention d'une centaine de petites et moyennes entreprises. En 2005, la CESAO a lancé la phase de suivi et de mise en œuvre des conclusions du Forum de la communauté internationale et des pays arabes sur le relèvement et le développement du territoire palestinien occupé.

#### **D. Aide d'urgence de l'ONU**

49. Du fait de l'instabilité politique et des difficultés économiques persistantes, l'ONU n'a essentiellement fourni au territoire palestinien occupé qu'une aide d'urgence et à court terme. Les activités ont souvent été entravées par les restrictions imposées au mouvement de biens et de personnel. Comme la situation semblait s'améliorer durant les premiers mois de l'année 2005, les donateurs se sont de plus en plus intéressés aux projets à moyen terme, ce qui a entraîné une baisse relative du soutien aux programmes d'urgence. L'évolution politique au début de l'année 2006 risque toutefois de remettre en cause le financement du développement à long terme et l'appui au renforcement des capacités de l'Autorité palestinienne.

##### **Aide alimentaire et soutien à l'agriculture**

50. Selon l'UNRWA, une aide alimentaire a été fournie à près de 65 % de la population réfugiée du territoire palestinien occupé, soit 75 000 familles en Cisjordanie et 135 000 familles dans la bande de Gaza. Les restrictions aux mouvements et la diminution du soutien des donateurs ont toutefois forcé l'UNRWA à réduire l'ampleur de ses interventions d'urgence. En septembre 2005, le PAM a lancé sa première intervention prolongée de secours et de redressement visant à fournir une aide alimentaire directe à 480 000 Palestiniens réfugiés, à renforcer les moyens de subsistance et à prévenir la dégradation de la situation nutritionnelle des Palestiniens les plus vulnérables. En 2005, le PAM a commencé à faire face aux problèmes de l'acheminement de l'aide humanitaire à la bande de Gaza en achetant 93 % de ses denrées alimentaires sur place. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2005, le PAM a distribué plus de 70 000 tonnes d'aide alimentaire, pour un coût total de 35 millions de dollars.

51. Un projet d'urgence de la FAO, d'une valeur de 1 million de dollars, a permis de financer l'achat d'intrants et d'équipements agricoles et de dispenser plusieurs cours de formation à des techniciens et des agriculteurs portant sur la construction et l'exploitation des serres et sur les nouvelles méthodes de culture. Le PNUD a financé la remise en état des biens agricoles qui avaient été détruits dans le nord de la bande de Gaza, d'entrepôts frigorifiques, de fermes d'élevage de volaille et de bétail et le forage de puits ainsi que la construction de serres. En Cisjordanie, le PNUD a fourni une assistance pour la remise en état et la culture des terres dans plusieurs régions. Le PNUD et la FAO ont conjointement encouragé plusieurs projets agricoles dans la Cisjordanie et la bande de Gaza et se sont directement intéressés à des situations critiques telles que le mur, la confiscation des terres, la destruction des cultures, la perte de terrains de parcours et le désengagement de Gaza.

### **Programmes d'urgence en faveur de l'emploi**

52. Le programme de création d'emplois de l'UNRWA a donné la priorité aux réfugiés membres de familles nombreuses, en renforçant leurs moyens de subsistance grâce à une rémunération de 10 à 12 dollars par travailleur, et par jour, soit, en moyenne, 2 dollars par personne à charge et par jour. Les programmes en faveur de l'emploi ont permis de réparer l'infrastructure de camps de réfugiés et de rénover les installations de l'organisme. Dans la bande de Gaza, plus de 24 000 personnes ont été employées à titre temporaire et ont pu ainsi faire vivre plus de 186 000 personnes à charge. En Cisjordanie, l'UNRWA a fourni également des emplois directs d'urgence à 4 500 réfugiés au total, bénéficiant à 25 500 personnes à charge. Le PNUD a dépensé 28 millions de dollars au titre de programmes d'urgence en faveur de l'emploi. Le PAM a mis en place des programmes « vivres contre travail » et « vivres contre formation » à l'intention de 39 700 travailleurs dont les familles, soit près de 238 000 personnes au total, se sont récemment appauvries. Les activités de l'OIT ont favorisé les possibilités d'emploi et des opportunités de gagner un revenu pour 140 diplômés récemment d'établissements d'enseignement technique et professionnel palestiniens, et permis à 55 % d'entre eux de trouver un emploi permanent.

### **Programmes sanitaires d'urgence**

53. Les opérations de bouclage constamment menées dans les territoires et entre les territoires ont fait que le système sanitaire palestinien n'a pu fonctionner comme il se devait. En outre, la fermeture jusqu'à ce jour du point de passage de Karni a posé des difficultés en ce qui concerne l'approvisionnement en médicaments. À cause de l'inefficacité du système d'aiguillage, les malades patients venant de la « Zone de séparation » ont du mal à entrer en Cisjordanie pour y recevoir l'attention médicale voulue dans les hôpitaux. Les mêmes difficultés se sont posées pour les malades qui tentaient d'accéder aux établissements de santé et pour les agents sanitaires se rendant sur leur lieu de travail. Des équipements frigorifiques ont été achetés et livrés aux dispensaires et districts nécessaires et l'équipement médical de 150 services de soins de santé maternelle et infantile a été modernisé afin d'améliorer la qualité des soins de santé prénatale et infantile fournis par l'UNICEF. On a fourni à une cinquantaine de cliniques des matériels pour l'éducation sanitaire et la sensibilisation des communautés. Quatre nouvelles cliniques dans les anciennes enclaves de Gaza et deux nouvelles cliniques en Cisjordanie ont été complètement équipées pour la prestation de services de soins de santé maternelle et infantile.

54. L'UNRWA a continué d'utiliser cinq unités mobiles pour pouvoir continuer à faire face aux restrictions à la liberté de mouvement créées par les bouclages et la construction du mur. Au total 136 000 patients ont été examinés en 2005 pour un coût de 2 millions de dollars. À Gaza, au cours du désengagement israélien, huit équipes médicales ont été dotées de tout le matériel nécessaire, 60 volontaires ont reçu une formation pour fournir les premiers secours et des communautés ont été sensibilisées à l'importance des bonnes pratiques d'hygiène et de l'allaitement maternel. L'UNICEF a en outre fourni un matériel médical de base, des trousse de sage-femme, des trousse permettant aux familles de s'assurer que l'eau consommée est potable, des groupes électrogènes et d'autres articles non alimentaires, et a veillé, en partenariat avec la Société palestinienne du Croissant-Rouge, à ce que les services de santé soient continuellement assurés dans les zones enclavées, notamment dans les zones septentrionales de la Cisjordanie. Des suppléments de

micronutriments ont été fournis à des magasins centraux. En raison de l'instabilité, on a continué la planification préalable et à constituer des stocks de fournitures essentielles pour la santé de base. Outre les services habituellement fournis, il est prévu de mener à Gaza au printemps 2006 une campagne pour vacciner 600 000 enfants contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

#### **Programmes d'urgence en faveur de l'éducation**

55. Les programmes d'urgence de l'UNICEF en faveur de l'éducation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza se sont poursuivis. Pendant le désengagement à Gaza, un matériel éducatif d'une valeur d'environ 940 000 dollars a été distribué aux écoles gérées par l'Autorité palestinienne. Des cours de formation ont également été organisés à l'intention des enseignants. Dans le cadre de l'assistance humanitaire d'urgence, le PNUD a poursuivi la construction et la remise en état d'écoles, de classes et d'installations sanitaires scolaires. Au moment de la rédaction du présent rapport, 26 écoles étaient en construction. L'OIT a dépensé 1,5 million de dollars pour la création à Hébron d'un centre de formation professionnelle pour handicapés, qui sera pleinement opérationnel au début de 2007.

#### **Programmes d'urgence d'appui aux infrastructures**

56. Les incursions militaires israéliennes et les démolitions de maisons ont continué en 2005, provoquant des dégâts ou la destruction de biens palestiniens – logements, abris, commerces – selon les 389 incidents signalés. Environ 286 structures ont été démolies et 103 ont subi des dégâts. Parmi les dégâts causés aux structures, 66 % l'ont été dans la bande de Gaza, notamment par des missiles, et 25 % à Naplouse. Au total, 1 150 Palestiniens ont été enregistrés en tant que personnes déplacées. Ces chiffres sont toutefois estimatifs, étant donné que souvent il n'existe pas de données sur les personnes déplacées.

57. Le PNUD a mis en œuvre des programmes d'urgence d'appui aux infrastructures qui ont porté sur divers services publics et réseaux de distribution municipaux, des écoles, des centres communautaires, des hôpitaux, des cliniques, des routes, des systèmes d'assainissement et des installations de traitement des eaux. Le montant total des dépenses a été de 49 millions de dollars. Le PNUD a en outre fourni des logements aux Palestiniens non réfugiés dans la bande de Gaza.

### **E. Coordination de l'aide des Nations Unies**

58. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a continué de coordonner l'aide apportée par l'ONU au peuple palestinien et de représenter le système des Nations Unies lors de diverses réunions de donateurs. En 2005, le Bureau a participé à l'examen et à la refonte des structures de coordination locale et, dans ce cadre, a assumé de nouvelles responsabilités en tant que coprésident du Groupe de développement social et de stratégie humanitaire. Il a également participé à la réunion du Comité spécial de liaison sur l'assistance au peuple palestinien, organisée à Londres en décembre 2005. Sur le plan local, le Bureau du Coordonnateur spécial a convoqué les réunions de coordination ordinaires des organismes des Nations Unies ainsi que plusieurs réunions extraordinaires consacrées à des questions présentant un intérêt politique particulier pour l'ONU. Durant la période considérée, le Bureau a servi de centre de

liaison pour la coordination entre le système des Nations Unies et le bureau de l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement.

59. Au deuxième semestre de 2005, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires a orchestré la préparation de la procédure d'appel global pour 2006, au titre de laquelle un montant total de plus de 215 millions de dollars a été demandé pour financer les activités de 12 institutions et de 9 organisations non gouvernementales. Avant cet appel, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a procédé à une analyse des besoins, en s'attachant aux besoins humanitaires dont la satisfaction sauve des vies humaines, en améliorant l'approvisionnement en denrées alimentaires, les programmes d'urgence en faveur de l'emploi au sein des foyers vulnérables, l'accès aux services sanitaires ainsi que la sensibilisation aux causes premières de la situation humanitaire.

60. Le Gouvernement japonais, par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, a commencé de financer un projet appuyant des communautés isolées et laissées-pour-compte dans le territoire palestinien occupé, dont le budget s'élève à 5,3 millions de dollars et qui doit être conjointement exécuté par plusieurs organismes des Nations Unies. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a été le responsable local de la coordination des activités du Fonds d'affectation spéciale. UNIFEM a commencé à fournir une assistance pour la formation de chercheurs sur le terrain participant à la coordination des affaires humanitaires, à l'égalité des sexes en tant qu'outil de recherche, afin de les sensibiliser à l'importance de cette question.

61. L'OMS et la FAO ont présidé l'Équipe de gestion des crises de l'ONU pour la grippe aviaire qui a mis au point un plan d'intervention d'urgence du personnel de l'ONU.

#### **Liberté de passage des secours humanitaires**

62. En 2005, d'après des ambulanciers, il y aurait eu 162 incidents en ce qui concerne l'accès, au cours desquels les premiers secours et/ou les évacuations médicales ont pris du retard, les forces de sécurité israélienne y ayant fait obstacle ou les ayant empêchés. De même, en 2005, les organismes de secours ont établi des rapports concernant environ 778 incidents au cours desquels la fourniture d'une aide et/ou le mouvement du personnel ont été entravés par les autorités israéliennes. L'accès du personnel humanitaire à travers le point de passage d'Erez pose toujours des problèmes et le mur autour de Jérusalem, une fois terminé comme prévu, soulèvera des problèmes d'accès pour les 400 membres et plus du personnel de l'ONU dans le long terme.

#### **Activités entreprises par l'ONU dans le domaine des médias**

63. Les organismes des Nations Unies ont continué de collaborer étroitement avec les médias internationaux et locaux pour appeler l'attention sur la situation du peuple palestinien et les mesures prises par l'ONU dans la région et fournir des informations à ce sujet. Le Comité des Nations Unies chargé de la sensibilisation et de l'information dont les travaux sont coordonnés par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a appelé l'attention des médias sur les questions humanitaires pressantes et a fourni des

cartes, des rapports et des bulletins d'information avant et pendant la période de désengagement.

#### **L'organisation des Nations Unies et la composante de la société civile**

64. La CESAO, en partenariat avec le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement et le Réseau palestinien d'organisations non gouvernementales, a créé la coalition arabo-palestinienne des organisations de la société civile. Une réunion régionale a été organisée, à laquelle ont participé les principales entités et réseaux de la société civile palestinienne et arabe.

### **IV. Réponse des donateurs à la crise**

#### **A. Appui budgétaire et financier d'urgence**

65. Le déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne s'est considérablement creusé en 2005. Les recettes ont augmenté de 278 millions de dollars pour atteindre plus de 1,2 milliard de dollars en 2005, soit environ 27,5 % du PIB, traduisant dans une large mesure l'augmentation des impôts indirects perçus par le Gouvernement israélien et transférés à l'Autorité palestinienne et résultant de la hausse des prix du pétrole, des transferts de bénéfices exceptionnels effectués par des sociétés appartenant à l'Autorité palestinienne ainsi que des améliorations sur le plan administratif.

66. Les dépenses ont en outre augmenté d'environ 466 millions de dollars pour atteindre près de 2 milliards de dollars, en raison de l'importante augmentation des salaires et de la création d'emplois au sein de l'Autorité palestinienne, ce qui a entraîné l'augmentation des transferts sociaux et des dépenses de fonctionnement. Le montant net des crédits accordés a augmenté, atteignant près du double des ressources budgétaires, permettant de remédier aux difficultés de financement du recouvrement des coûts plus élevés des entreprises énergétiques et des municipalités<sup>8</sup>. Le déficit budgétaire a ainsi atteint 762 millions de dollars en 2005, soit 17 % du PIB, contre 574 millions de dollars en 2004. L'aide extérieure versée ne s'est élevée qu'à 349 millions de dollars<sup>9</sup>, soit environ la moitié de ce qui avait été prévu dans le budget. Le déficit budgétaire en résultant a été comblé essentiellement par des avances du Fonds d'investissement palestinien et des emprunts plus importants auprès des banques locales, souvent garantis par les avoirs du Fonds d'investissement palestinien. La situation budgétaire devrait être encore plus précaire en 2006, notamment du fait de l'incertitude en ce qui concerne l'aide des donateurs et le transfert des recettes fiscales indirectes par le Gouvernement israélien, à la suite des élections du Conseil législatif palestinien.

#### **B. Appui à la réforme palestinienne**

67. Le Groupe de travail sur la réforme palestinienne a continué de surveiller et de soutenir le processus de réforme palestinien dans les domaines des élections, de la responsabilité financière, du système judiciaire et de l'état de droit, de la législation, de l'économie de marché, de l'administration locale et de l'administration publique. Le Groupe de travail sur la réforme palestinienne, en collaboration avec le Groupe d'appui à la coordination de la réforme de l'Autorité palestinienne, a mis en œuvre

son plan de réforme d'un an appuyé par les donateurs jusqu'à la fin de 2005, date à laquelle il doit être officiellement terminé et absorbé dans une nouvelle structure de coordination des donateurs, sous l'égide de la Commission européenne.

68. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne la réforme électorale et financière, tandis que les efforts dans les domaines judiciaire et législatif n'ont pas répondu aux attentes. Une série d'élections municipales et d'élections législatives ont été organisées avec succès au cours de la période considérée. En dépit de l'amélioration de la gestion financière, les salaires dans le secteur de l'éducation et de la sécurité n'ont pas évolué, et il n'y a eu aucun progrès en ce qui concerne les départs à la retraite et le renouvellement du personnel. Un certain nombre de donateurs ont par conséquent commencé à réexaminer leur aide à l'Autorité palestinienne. La corruption constante, le manque de volonté de la part de certains politiciens ainsi que des forces externes, dont les mesures strictes prises par Israël en matière de sécurité, sont autant d'éléments ayant contribué à limiter l'autorité fonctionnelle de l'Autorité palestinienne et à étouffer la croissance et la réforme des institutions publiques.

69. Les donateurs souhaitent garder en place les mécanismes de distribution de l'aide humanitaire et d'urgence, mais les restrictions d'ordre politique et juridique à la fourniture d'un appui institutionnel ont conduit tous les donateurs à réexaminer leur aide à la suite des élections législatives. À mesure que le nouveau Conseil législatif s'installait au pouvoir, on s'est efforcé de déterminer certaines institutions telles que le judiciaire et la présidence pour faciliter les décaissements des donateurs, qui ne seraient pas sous le contrôle de la nouvelle législature palestinienne. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen Orient a dirigé les efforts déployés en ce sens par la communauté des Nations Unies.

### **C. Coordination entre les donateurs**

70. Tout au long de l'année 2005, la communauté des donateurs, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et l'Envoyé spécial du Quatuor ont collaboré étroitement à la mise en œuvre des recommandations présentées lors de la réunion de Londres du 1<sup>er</sup> mars 2005. Les structures locales de coordination des donateurs ont fait l'objet d'une profonde révision afin de simplifier le processus de gestion de l'aide, améliorer la qualité stratégique des débats des donateurs et assurer une participation plus étroite de l'Autorité palestinienne. Quatre groupes de stratégie ont été créés, responsables de la gouvernance, de la politique économique, de l'infrastructure et du développement social et des affaires humanitaires. Le futur plan de travail des groupes et les décisions connexes concernant l'affectation de l'aide dépendront de l'examen du programme des donateurs, qui a débuté en février 2006.

### **V. Tâches futures**

71. La situation d'ensemble durant la période considérée a été caractérisée par l'incertitude et des attentes déçues. Il reste à voir si les parties chercheront à surmonter les obstacles actuels et à étudier les possibilités de négociation ou si d'autres approches seront adoptées.

72. La situation économique s'est apparemment stabilisée et il y a eu une croissance des activités du secteur privé après 2003, mais tous les Palestiniens n'en ont pas profité globalement ou équitablement. Dans un proche avenir, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté chronique va sans doute s'accroître et les institutions publiques s'affaiblir si les courants d'aide connaissent de graves perturbations. Il reste encore à savoir si l'Autorité palestinienne sera en mesure de payer les salaires des 152 000 Palestiniens environ qu'elle emploie, dont 73 000 agents de sécurité. Les agents de la fonction publique représentent maintenant 37 % et 14 % de tous ceux qui ont un emploi à Gaza et en Cisjordanie respectivement. Leur pouvoir d'achat dans les commerces et services locaux joue un rôle de plus en plus important dans la bonne marche de l'économie locale. Environ 25 % de la population palestinienne totale sont à la charge d'une personne employée par l'Autorité palestinienne.

73. La communauté des donateurs cherche les moyens de continuer de fournir un appui vital au peuple palestinien tout en exerçant des pressions sur l'Autorité palestinienne pour qu'elle respecte les trois principes du Quatuor, à savoir la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence, le renoncement à la violence et la reconnaissance des accords internationaux précédents. Les donateurs restent attachés à éviter une nouvelle crise socioéconomique sur le territoire, mais une grave menace budgétaire et le risque d'un désengagement international temporaire planent sur les institutions de l'Autorité palestinienne.

74. Sur le plan opérationnel, les bouclages, les restrictions imposées pour des raisons de sécurité et les constantes remises en question des privilèges et immunités des Nations Unies par le Gouvernement israélien vont probablement entraver la mise en œuvre des programmes. Les organismes, avec l'appui de leurs sièges respectifs, devront adopter une approche commune plus ferme concernant la question de l'accès.

## VI. Observations

75. La période considérée a été une période de changements rapides au sein du territoire palestinien occupé. Le désengagement de la bande de Gaza et de parties de la Cisjordanie ainsi que l'élection d'un nouveau gouvernement tant en Israël que dans le territoire palestinien occupé, ont changé les données sur le terrain politique. Le terrorisme et la violence ont persisté, la construction du mur s'est poursuivie à un rythme accéléré et des restrictions ont continué d'être imposées au mouvement des Palestiniens à la suite des élections législatives palestiniennes. Les perspectives de négociation entre les parties semblaient s'être détériorées au début de l'année 2006.

76. Un important appui financier de la part de la communauté internationale sera nécessaire pour éviter une dégradation encore plus grande de la qualité de vie au sein du territoire palestinien occupé, ainsi qu'une contraction de l'économie palestinienne et l'augmentation correspondante des besoins socioéconomiques et humanitaires du peuple palestinien, et maintenir la base d'une reprise économique à long terme. Le Gouvernement israélien, qui a déclaré en janvier 2006 qu'il retiendrait les fonds qu'il doit transférer à l'Autorité palestinienne, comme les taxes sur la valeur ajoutée et le produit des droits de douane qu'il perçoit au nom de l'Autorité palestinienne, est vivement encouragé à reprendre les versements par le

biais d'un mécanisme approprié. L'Autorité palestinienne, pour sa part, devrait respecter les trois conditions du Quatuor. Cela permettrait à la communauté internationale de contribuer davantage à remédier à la situation humanitaire et économique au sein du territoire palestinien occupé.

77. Ceci étant, l'hypothèse d'une transition vers une planification du développement à moyen et à long terme, qui avait été le socle de la plupart des stratégies de 2005, a été écartée. Néanmoins, et en dépit d'un calendrier de planification considérablement réduit, le système des Nations Unies est resté pleinement attaché à aider les Palestiniens et à continuer de collaborer étroitement avec les donateurs pour maintenir la continuité de ses programmes et préserver, dans la mesure du possible, les fonctions essentielles de l'Autorité palestinienne.

78. Il sera capital dans les mois à venir que les organismes des Nations Unies puissent répondre rapidement et comme il convient aux besoins par le biais de mécanismes établis tels que les procédures d'appel global, tout en continuant de poursuivre l'objectif plus large des Nations Unies, du Quatuor et de la communauté internationale dans son ensemble, à savoir la réalisation d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) et l'établissement d'un État palestinien souverain, démocratique, viable et contigu vivant côte à côte et en paix avec un Israël en sécurité.

#### Notes

- <sup>1</sup> Voir S/PRST/2006/6 du 3 février 2006.
- <sup>2</sup> Banque mondiale, « West Bank and Gaza Economic Update and Potential Outlook », 15 mars 2006.
- <sup>3</sup> Programme alimentaire mondial, Service de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité, « Food insecurity in the West Bank and Gaza Strip », 2005/2006.
- <sup>4</sup> IUED Public Perception Report, n° 9, tel que repris dans *Palestinian Public Perceptions, Report IX*, octobre 2005.
- <sup>5</sup> . Le point de passage de Rafah a été fermé pendant 91 jours (soit un trimestre) avant décembre 2005, lorsque l'administration de ce point de passage a été officiellement confiée à l'Autorité palestinienne, en application des dispositions de l'accord sur le mouvement et l'accès. Ce transfert a été rendu possible par le déploiement d'équipes techniques sur le point de passage de Rafah le 18 décembre 2005.
- <sup>6</sup> *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé*. Voir A/ES-10/273 et Corr.1.
- <sup>7</sup> Ces données de la CESAO ont été reconnues par le Ministre de la planification dans le plan de développement palestinien à moyen terme pour 2006-2008.
- <sup>8</sup> Y compris la nécessité d'honorer les factures des services publics impayées par les consommateurs; la production accrue d'électricité par la centrale électrique de Gaza utilisant un carburant relativement cher; et les subventions aux prix des produits pétroliers.
- <sup>9</sup> L'aide a principalement été fournie par des donateurs arabes, dont l'Algérie, l'Arabie saoudite et le Koweït et par le Fonds d'affectation spéciale pour la réforme de la gestion des finances publiques, administré par la Banque mondiale.